

---

**Fwd: avis DDTM- projet d'aménagement d'une nouvelle passerelle à Ster Greich/commune de Trégunc**

---

**De :** Sarah MOULLEC <sarah.moullec@cca.bzh>

mar., 02 nov. 2021 09:25

**Objet :** Fwd: avis DDTM- projet d'aménagement d'une nouvelle passerelle à Ster Greich/commune de Trégunc

📎 1 pièce jointe

**À :** urbanisme <urbanisme@tregunc.fr>

Bonjour,

Ci-dessous l'**avis favorable avec prescriptions de la DDTM (Natura 2000)** pour le dossier de PA de la passerelle.

Bonne reception,

--

Sarah MOULLEC

---

Instructrice des Autorisations d'Urbanisme  
Service Commun d'Instruction Droit des Sols  
Concarneau Cornouaille Agglomération  
Tél. : 02 30 97 06 57  
Adresse postale : CS 50636 – 1 rue Victor Schoelcher – Parc d'activités de Colguen  
29186 CONCARNEAU CEDEX  
www.cca.bzh

---

**De:** "pauline lagouge" <pauline.lagouge@finistere.gouv.fr>**À:** "sarah.moullec" <sarah.moullec@cca.bzh>**Cc:** "theophile manteau" <theophile.manteau@finistere.gouv.fr>, "TREGUER Geraldine - DDTM 29/SL/UAPL" <geraldine.treguer@finistere.gouv.fr>, "zaig le-pape" <zaig.le-pape@finistere.gouv.fr>**Envoyé:** Jeudi 28 Octobre 2021 17:12:07**Objet:** avis DDTM- projet d'aménagement d'une nouvelle passerelle à Ster Greich/commune de Trégunc

ENV257

Bonjour,

Suite à votre consultation par courrier en date du 28 septembre 2021, vous trouverez ci-dessous l'avis de la DDTM/DML sur la demande de permis d'aménager pour l'installation d'une nouvelle passerelle à Ster Greich, sur la commune de Trégunc.

**Le projet**

La demande de permis d'aménager concerne l'installation d'une nouvelle passerelle surplombant le DPMn, au lieu dit Ster Greich, sur la commune de Trégunc. La demande d'occupation sur le DPMn (superposition d'affectation) est actuellement instruite par le services du PLAM du Guilvinec-Concarneau.

Les objectifs visés par ce projet sont:

- d'assurer la continuité du passage des piétons sur le sentier littoral/SPPL lors des épisodes de grandes marées;
- d'éviter de créer un sentier alternatif afin de préserver la zone humide en amont et la tranquillité des espèces qui y habitent.

La passerelle actuelle en bois-est submersible par fort coefficient de marée ce qui ne permet pas d'assurer cette continuité et la traversée de l'anse et du ruisseau (zone humide).

De plus, elle est régulièrement endommagée par l'effet des marées et nécessite des opérations fréquentes d'entretien. La présence de deux buses d'un diamètre trop faible étant à l'origine de l'érosion régulière.

La nouvelle passerelle de 60 m de long et 1m50 de large, sera composée de pieux de (14cm de diamètre pour 2 m de longueur).

Cet aménagement sera démontable (respect de l'article R121-5 du code de l'urbanisme notion de "retour à l'état naturel du site"); les poteaux seront enfoncés à refus (pas de fondation). Les busages de l'ancienne passerelle seront supprimées, permettant d'assurer un meilleur écoulement des eaux provenant de la zone humide.

Les travaux envisagés dureront un mois, entre octobre à février et seront réalisés hors d'eau avec une mini pelle. Le dépôt sur place d'hydrocarbures sera évité et en cas d'impossibilité, l'aire de stockage sera située à l'écart de l'exutoire et disposera de protections étanches. Un véhicule de type dumper pourra être utilisé pour l'acheminement des matériaux; sur ce point le pétitionnaire précise qu'il circulera sur les cheminements existants. L'aire de stationnement existante, servira de remise pour les véhicules de chantier et de lieu de stockage de matériaux.

### **Enjeux environnementaux et évaluation des incidences Natura 2000**

Le projet est concerné par deux zones Natura 2000, une zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la direction "habitats" et une zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive "Oiseaux", dénommées "Dunes et côtes de Trévignon". La zone de Ster Greich est caractérisée par la présence d'un habitat d'intérêt communautaire, les prés salés atlantiques.

Elle est également concernée par la présence d'une flore d'intérêt patrimonial: l'arroche du littoral. Les falaises dunaires de Ster Greich (façade sud) sont occupées par des hirondelles de rivage en été, espèce protégée. Les travaux se dérouleront en dehors de la période sensible de la nidification.

Des bernaches cravant fréquentent l'anse de Pouldohan. De manière générale, le site du Ster Greich constitue un site de nourrissage, de nidification et d'hivernage pour l'avifaune.

Une évaluation des incidences Natura 2000 a été produite et les principales incidences-concernent la-dégradation de la végétation provoquée par l'installation de pieux. Il est conclut une absence d'incidence significative du projet sur les habitats et espèces des sites Natura 2000 concernés. Cette conclusion peut être retenue et l'EIN validée.

### **Avis et préconisations**

Outre le fait d'assurer une continuité du cheminement piéton sur le DPM, le projet s'inscrit de manière générale, dans une démarche d'amélioration de la continuité écologique et de préservation d'une zone humide, le marais de Ster Greich.

De plus, la passerelle est compatible avec la vocation du DPM (principes de libre accès au rivage de la mer).

La DML émet donc un avis favorable sur ce projet, sous réserve de la mise en place effective des mesures techniques et d'évitement décrites dans le dossier:

- passage des engins sur les cheminements existants afin de préserver la flore existante;
- dépôt de matériel et d'hydrocarbure, en dehors des milieux naturels et du DPMn, sur l'espace anthropisé et mise en place de protections étanches;
- bacs de rétention pour le stockage des produits inflammables et de bidons pour les eaux usagées avec évacuation régulière;

Les travaux devront être également réalisés en période hivernale, comme prévu, afin d'éviter tout dérangement de l'avifaune nicheuse sur le site.

Le porteur de projet devra transmettre un calendrier des travaux à la DDTM au moins un mois avant leur démarrage.

Bien Cordialement,

--

**Pauline LAGOUGE**  
Chargée d'études environnement maritime  
Service du littoral

2 boulevard du Finistère – CS 96018 – 29325 Quimper Cedex  
Tél. : 02 98 76 50 94  
pauline.lagouge@finistere.gouv.fr

  
**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Finistère**